



CCCPS / 2023 / DE082
1.3 Conventions de mandat

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Nouveaux Eco-organismes pour le recyclage des Déchets Electriques et Electroniques
Ménagers (DEEE) et des lampes**

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Jusqu'au 30 juin 2022 OCAD3D était l'éco-organisme chargé du recyclage des DEEE et des lampes. Depuis le 01 juillet 2022 les éco-organismes ECO-LOGIQUE et ECOSYSTEM ont reçu l'agrément de l'Etat. Il convient donc de signer de nouvelles conventions avec ECO-LOGIQUE et ECOSYTEM pour assurer le bon recyclage des DEEE et des lampes sur le territoire de la CCCPS.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider les nouvelles conventions avec ECO-LOGIQUE et ECOSYSTEM pour le recyclage des DEEE et des lampes.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément des sociétés ECO-LOGIQUE et ECOSYSTEM en qualités d'éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques ;
CONSIDERANT que la mise en place de cette filière de recyclage constitue un enjeu essentiel de la politique de la CCCPS ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la Convention de Partenariat avec ECO-LOGIQUE et ECOSYSTEM,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 34 voix.

Votants CONTRE : 0 voix.

S'abstenant : 1 voix, Boris TRANSINNE.

VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : projet de convention DEEE.
- Annexe II : projet de convention lampes

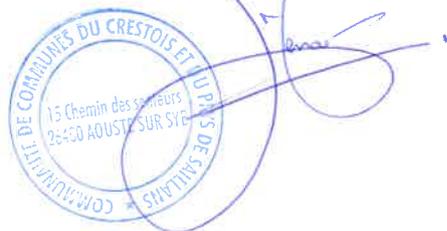
Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le 30 MARS 2023